

Les subventions d'équipement attribuées au niveau local

- Destinées à favoriser la réalisation de projets de proximité permettant le développement de la pratique sportive :
 - des jeunes scolarisés,
 - des habitants des quartiers en difficulté,
 - des personnes handicapées
- Le montant des aides sera compris dans une fourchette comprise entre 4500 et 120000 € avec un taux de financement de 20 à 50 %.
- Les porteurs de projets peuvent être des associations ou des collectivités territoriales
- L'achat de gros matériels peut être financé.